

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aménagement temporaire de l'activité du service urbanisme

Exceptionnellement, les permanences du service urbanisme seront momentanément suspendues les mardi 8 et jeudi 10 mars 2016.

À compter du mardi 15 mars, l'activité du service urbanisme reprendra selon les modalités habituelles : les mardis et jeudis de 13h30 à 17h00.

Je vous remercie de votre compréhension.

Le Maire,



Jean DELALANDRE